

LSE du 26 novembre 2021

COVID19

La circulation du virus continue d'être en hausse dans le département du Cantal, comme dans l'ensemble des départements français, avec **un taux d'incidence qui s'établit à 105 pour 100 000 habitants** pour la période du 15/11 au 21/11, contre 84 la semaine précédente.

Dans ce contexte de nouvelles mesures destinées à lutter contre l'épidémie ont été annoncées par le Gouvernement ce jeudi 25 novembre 2021, et seront précisées par décret, qui devrait être publié au journal officiel du samedi 27 novembre 2021. Ces mesures portent notamment :

Dose de rappel

 Le rappel vaccinal sera ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19, à compter du samedi 27 novembre 2021.

« Pass sanitaire »

- À compter du 15 décembre 2021, le « pass sanitaire » des plus de 65 ans ne sera plus actif si le rappel n'a pas été fait dans un délai de 7 mois à compter de la dernière injection ou de la dernière infection. À compter du 15 janvier, cette règle sera étendue à l'ensemble des Français âgés de plus de 18 ans.
- À compter du lundi 29 novembre 2021, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du « pass sanitaire ».

Gestes barrières

- Le port du masque sera obligatoire dans tous les lieux publics clos, y compris ceux soumis au « pass sanitaire ». Par ailleurs, les préfets seront habilités à rendre obligatoire le port du masque en extérieur. C'est déjà le cas actuellement dans le Cantal, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 19 novembre dernier, modifié ce jour par arrêté du 26 novembre 2021 pour tenir compte de la publication du nouveau décret (arrêté consultable sur : www.cantal.gouv.fr)
- L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.

Éducation

 Dans les écoles primaires uniquement : lorsqu'un élève sera positif dans une classe, tous les élèves de la classe devront se faire tester dans les 24h. Les élèves positifs devront s'isoler ; les élèves négatifs pourront revenir en classe. Les modalités de dépistage seront précisées ultérieurement.







Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

La journée du 25 novembre 2021 est d'abord un temps fort de sensibilisation de tous les citoyens, car les violences envers les femmes ne connaissent ni frontières



géographiques, ni limite d'âge, ni milieu social. C'est l'occasion de dire et d'encourager à dire stop à ces violences. Le rappel du numéro 3919 qui fonctionne à présent 24h sur 24h et en septembre 2021 1493 conversations ont eu lieu sur le tchat de la plateforme https://arretonslesviolences.gouv.fr/

Plusieurs actions jalonnent cette fin novembre et notamment une conférence de presse pour expliquer les dernières mesures prises en matière de lutte contre les violences faites aux femmes dans le Cantal, qui s'est tenue ce jeudi 25 novembre en présence de Serge CASTEL préfet du Cantal, Paolo GIAMBIASI, procureur de la République, du Colonel Philippe AUBRY, commandant du groupement de gendarmerie départementale, du commissaire Jean-Philippe ROTH, directeur départemental de la sécurité publique, de Laurence MOLLARET, juge d'application des peines, de Nathalie BOIVENT, directrice de l'ANEF, et de Sandra ROQUES, intervenante sociale en gendarmerie.

Des dispositifs significatifs ont été mis en place ces derniers mois :

- 3 bracelets anti rapprochement
- 12 téléphones grave danger
- 2 intervenantes sociales en gendarmerie et au commissariat qui facilitent le recueil des faits
- 48000 € dédiés à l'accueil de jour des femmes victimes
- Des hébergements d'urgence
- Des séances de responsabilisation des auteurs
- Une coordination efficace de tous les acteurs mobilisés
- En complément des mesures nationales destinées à mieux protéger les victimes, prévenir les violences et sanctionner les auteurs

En savoir plus

Semaine de l'industrie 2021



Dans le cadre de 10ème édition de la Semaine de l'industrie, Serge Castel, préfet du Cantal, en présence de Cécilia Mourgues, sous-préfète à la relance, de Maryline Lutic, directrice académique de l'Éducation Nationale, de Bernard Villaret, président de la CCI Cantal , de Daniel Coubetergue, directeur des Missions Locales du Cantal et des élus, s'est rendu à Vicsur-Cère visiter l'entreprise Step One France ce lundi 22 novembre.

Un rendez-vous partagé avec une vingtaine d'élèves du collège Jean de la Fontaine de Vic-Sur-Cère et des jeunes accompagnés par la Mission Locale, qui ont pu découvrir une entreprise dynamique et innovante, qui s'inscrit dans la thématique "Inventer un avenir durable" de cette édition de la semaine de l'industrie.

A ce titre, Step One est lauréate de l'appel à projets "Entreprises engagées dans la Transition Ecologique" FranceRelance - ADEME, à hauteur de 100 000 €.

Dans le Cantal, le secteur industriel compte 5800 emplois salariés. Dans un contexte général de hausse de l'emploi (+3,1%) en 2021 pour l'ensemble des secteurs), l'emploi salarié dans l'industrie progresse de façon plus soutenue avec +1,9% sur le 2ème trimestre et +5,6% sur l'année.

En savoir plus

Cérémonie d'accueil dans la nationalité française

Le 18 novembre 2021, Wahid Ferchiche, Secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de l'arrondissement d'Aurillac, a présidé la cérémonie d'accueil dans la nationalité française.

Cette cérémonie est un moment très fort car elle marque l'entrée dans

notre communauté nationale.



Les récipiendaires ont pu assister à la projection du film « Devenir français », qui rappelle les valeurs de la République française et les droits et devoirs de tous les citoyens français, avant de se voir remettre leur déclaration d'acquisition de nationalité française, en présence de leur famille et d'élus.

EGalim2 : rencontre entre les acteurs de la filière bovine en préfecture

La loi EGalim 2, promulguée au Journal officiel du 19 octobre 2021, introduit de nouveaux dispositifs de régulation et de transparence au profit d'une meilleure rémunération des agriculteurs français.

Dans l'attente des décrets d'application de la loi, au regard des enjeux liés à la mise en œuvre de ces dispositions dans le département, Serge Castel, préfet du Cantal, a souhaité organiser rapidement, vendredi 19 novembre 2021, une première réunion de travail et d'échanges avec les acteurs cantaliens de la filière viande : les représentants des éleveurs (Chambre d'Agriculture, Interprofession), les abatteurs, les distributeurs (GMS, Artisans bouchers), les coopératives, les associations locales (dont l'association Salers Label Rouge) ainsi que les services de l'État (DDT, DDETSPP notamment).

L'objectif est de commencer à orchestrer les règles du jeu désormais fixées par la loi : prix d'achat garanti indexé sur les coûts de production, dates, volumes en prenant en compte les spécificités du produit : un produit vivant soumis à divers aléas de production.

L'information du consommateur est également à intégrer à la réflexion : mentions d'origine des viandes en restauration, étiquetage des produits en grande distribution.

En savoir plus

Assises de l'eau dans le Cantal



Suite aux épisodes de sécheresse dans le Cantal en 2019 et 2020, Serge Castel, préfet du Cantal, a lancé les Assises départementales de l'eau, associant toutes les parties prenantes dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. La réunion de lancement du 9 mars 2021 a fait ressortir 4 problématiques particulièrement importantes nécessitant d'engager rapidement des actions opérationnelles :

- adaptation de l'agriculture au changement climatique,
- amélioration de la connaissance sur l'eau,
- progrès à réaliser en termes de gouvernance de l'eau
- et préservation des milieux aquatiques.

Chacune de ces problématiques a été discutée au sein de groupes de travail associant les différents acteurs.

Un plan d'actions opérationnel a ainsi été établi présenté et adopté à l'occasion de l'assemblée plénière des Assises de l'Eau qui s'est tenue le 15 novembre 2021..

En savoir plus

Cérémonies du 11 novembre

Dans le cadre de la Journée nationale de commémoration du cent troisième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 et d'hommage à tous les "Morts pour la France", des cérémonies du souvenir présidées

par le préfet se sont tenues à Aurillac.



Le préfet a donné lecture du message ministériel "[...]La flamme des compagnons s'est éteinte, mais nous sommes les dépositaires de ses braises ardentes. Entretenons-les sans cesse, ravivons-les inlassablement, en honorant ceux qui donnent leur vie pour la France, ceux qui la servent avec dévouement et courage. [...]"



Cimetière Croumaly d'Aurillac



Monument aux morts

Service de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle Tél.: 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72 pref-communication@cantal.gouv.fr







www.cantal.gouv.fr

© 2021 Préfecture du Cantal

Cet e-mail a été envoyé à { { contact.EMAIL } } Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

Se désinscrire

